

Les rectifications orthographiques du Français : Enjeux et applications pédagogiques

Isabelle Simões Marques

Universidade Aberta (Lisbonne)

isabelle.marques@uab.pt





TOUR DE TABLE / PRÉSENTATIONS

TEDx Rennes

x = independently organized TED event

4 mai 2019

19h 8^e édition

Le Liberté, Rennes

Des idées pour changer le monde
Conférences



<https://youtu.be/5Y07Vg1ByA8?feature=shared>

Objectifs

- Comprendre les principes et motivations des différentes rectifications orthographiques
- Réfléchir aux enjeux sociolinguistiques liés à l'évolution de la norme orthographique
- Analyser les rectifications orthographiques et leur réception dans la communauté francophone
- Explorer les conséquences pédagogiques de ces changements dans l'enseignement du FLE
- Identifier des stratégies pédagogiques pour intégrer ces modifications dans les pratiques d'enseignement

Déroulé de la formation

- Introduction : Qu'est-ce que la norme orthographique ?
- Historique des rectifications orthographiques du français
- La féminisation des métiers et écriture inclusive : états des lieux
- Débat autour de la réception et de l'application des changements
- Analyse des principales modifications
- Impacts sur les ressources pédagogiques et les manuels scolaires
- Atelier pratique : Conception d'activités pédagogiques adaptées

Qu'est-ce que la norme orthographique ?

Les normes orthographiques désignent les **règles officielles qui régissent l'écriture correcte des mots dans une langue donnée**, garantissant ainsi l'uniformité et la clarté du langage écrit.

En France, ces normes sont principalement définies par **l'Académie française** et prennent en compte les rectifications orthographiques, comme celles de **1990**, pour s'adapter aux évolutions linguistiques.

Les Rectifications constituent une évolution de la norme

Accepter ces Rectifications, c'est donc **accepter que la norme ne soit pas figée, qu'elle puisse évoluer.**

C'est donc aller contre la représentation, qui a été développée à partir de 1835 et qui prévaut encore aujourd'hui, d'une norme orthographique unique.

Les réformes de l'orthographe

Contrairement à ce que la polarisation du débat sur la nouvelle orthographe, et notamment l'écriture inclusive, laisse penser, la réforme proposée par l'Académie Française en 1990 et adoptée en 2016 s'inscrit dans long mouvement de réflexion sur la langue.

En **1550**, le grammairien Louis Meigret préconisait une simplification de l'orthographe en favorisant une orthographe phonétique. Celle-ci fut rejetée.

Un siècle plus tard, en **1668**, Louis de Lesclache défend une réforme phonétique, qui ne rencontra pas plus de succès que la précédente.

En **1635**, Richelieu fonde l'Académie Française afin de stabiliser la langue. La deuxième édition du dictionnaire, qui paraît en 1718, la première datant de 1640, fixe les lettres J et V et les différencie du I et du U. La 3ème édition change un tiers des mots et fixe les accents.

Les réformes de l'orthographe

Le grammairien **Du Marsais** préconise, en **1730**, dans son ouvrage *Des tropes*, une orthographe simplifiée qu'il applique systématiquement dans tous les articles de grammaire et d'orthographe de l'Encyclopédie. Toutefois, après sa mort et malgré son autorité, cette **tentative sera abandonnée**.

En **1835** et en **1878**, interviennent **deux réformes importantes**: le «t» s'écrit dans les mots au pluriel comme «enfants» et dans la conjugaison le «oi» devient «ai» (1835) (néanmoins, dès la fin du XVIII, la forme verbale «j'avois» devient progressivement «j'avais»; certains «ë» sont remplacés par des «e» accentués → poëte > poète.

Au **début du XXe siècle**, le trait d'union remplace l'apostrophe dans certains mots composés avec l'adjectif «grand» (exemple *grand 'mère* devient *grand-mère*).

Ce survol très bref des différentes réformes qui ponctuent l'évolution de la langue française nous rappelle que **ce qui nous semble, aujourd'hui, incohérent, illégitime, ne le sera plus dans quelques décennies**.

Les réformes de l'orthographe

Deux grandes périodes :

- une première période, allant de **1635 à 1848**, qui se caractérise par une **modernisation de l'orthographe française** (8 000 modifications graphiques sont enregistrées par l'Académie et reçues par l'usage),
- une deuxième période, allant de **1848 à 1988**, qui est marquée à l'inverse par une **stagnation des graphies, un conservatisme ambiant, lequel nourrit une représentation figée de l'orthographe et la vision fataliste d'un immobilisme orthographique.**

Paradoxalement, cette période est celle qui voit fleurir le plus **grand nombre de projets de réforme** de l'orthographe, mais tous sont **rejetés par l'Académie**, qui désapprouve le fait que la plupart de ces projets s'attaque aux lettres étymologiques entre autres.

L'orthographe française en mouvement : repères chronologiques

XVI^e siècle : mise en place du trait d'union (au Moyen Âge, les scribes écrivaient *couvrechef* ou *gardemangier*).

XVI^e siècle : mise en place du système accentuel par les imprimeurs.

1680 : dictionnaire de Richelet (langue ordinaire : *tems*).

1694 : première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (langue savante : *tems* devient **temps**).

1740 : troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Modification d'environ six-mille mots.

1762 : quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie*. L'Académie écrit des *arc-en-ciels*. (En 1829, la *Grammaire des grammaires* de Charles-Pierre Giraut-Duvivier écrit : des *arcs-en-ciel*).

1835 : sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Remplacement de la forme *ol* par *ai* dans *il étoit* (**il était**), *il s'en faudroit* (**il s'en faudrait**), *il ne ferott* (**il ne ferait**), *j'avois* (**j'avais**), etc.

1835 : le *t* est introduit dans certains pluriels : *enfants*, *contens* deviennent **enfants**, **contents**

1835 : l'Académie rétablit des consonnes grecques (*misanthrope* devient **misanthrope**).

1863-1872 : le dictionnaire d'Émile Littré. *Des garde-meuble*. Littré s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'Académie met un *s* au pluriel à *garde* quand il s'agit d'une personne par opposition au lieu. Dans les deux cas, *garde* est un verbe et celui-ci devrait rester invariable. Cf. BU § 530 a) 1°.

1863-1872 : le dictionnaire d'Émile Littré. Littré conteste le choix de l'Académie d'écrire *chariot* avec un seul *r* et *innomé* avec un seul *m* alors que *charrette* et *nommer* en ont deux ! « C'est une faute ».

1878 : septième édition du *Dictionnaire de l'Académie*. On trouve les deux formes *oignon* ou *ognon* dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Le dictionnaire de 1932 ne retient que la première forme. Cf. BU §§ 67 a) et 92b).

1932-1935 : huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Modification d'environ cinq-cents mots.

1932 : l'Académie remplace l'apostrophe par un trait d'union dans les mots du type *grand' mère*, *grand' place*.

1960-1965 : rapport Beslais. Cet inspecteur suggère la disparition des lettres grecques, de l'*x* final, des lettres non prononcées et la réduction des consonnes doubles : *des chevaux*, *les yeus*, **fosfore**, **téâtre**.

1976 : arrêt Haby. « Les violonistes que j'ai entendu jouer ». En n'accordant pas le participe passé suivi d'un infinitif, on ne peut jamais être sanctionné.

1988 : campagne des instituteurs français en faveur d'une simplification de l'orthographe.

24 octobre 1989 : le Premier ministre du gouvernement français, Michel Rocard, installe le Conseil supérieur de la langue française.

6 décembre 1990 : le *Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe* est publié au *Journal officiel de la République française*.

20 août 1998 : décret du ministère de la Communauté française de Belgique, *Recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe*. « Les deux orthographe seront admises ».

12 avril 2007 : la nouvelle orthographe est reconnue par le ministère français de l'Éducation nationale.

19 juin 2008 : en France, *Le bulletin officiel de l'Éducation nationale* déclare que « L'orthographe révisée est la référence³. »

25 septembre 2008 : circulaire ministérielle n° 2475 de la Communauté française de Belgique : « les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les graphies rénovées ».

Extraits du **Bulletin officiel de l'Éducation nationale** :

3 mai 2012 : « Dans l'enseignement, aucune des deux graphies (ancienne ou nouvelle) ne peut être tenue pour fautive. »

26 novembre 2015 : « L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990. »

Rectification de l'orthographe (1990)

Enseignement de la nouvelle orthographe au primaire:

Suisse (1996) Belgique (1998) France (2007)

Enseignement de la nouvelle orthographe au collège en France
en 2016

Entrée en vigueur de la nouvelle orthographe en France : 2022

ANCIENNE ORTHOGRAPHE	NOUVELLE ORTHOGRAPHE
vingt-trois, cent trois.	vingt-trois, cent-trois.
un cure-dents. des cure-ongle. un cache-flamme(s). des cache-flamme(s).	un cure-dent. des cure-ongles. un cache-flamme. des cache-flammes.
je céderai, j'allégerais	je cèderai, j'allègerais.
puissé-je, aimé-je.	puissè-je, aimè-je.
il plaît, il se tait. la route, la voûte.	il plait, il se tait. la route, la voute .
il ruisselle, amoncèle.	il ruissèle, amoncèle.
elle s'est laissée aller. elle s'est laissé appeler.	elle s'est laissé aller. elle s'est laissé appeler.
des jazzmen, des lieder.	des jazzmans, des lieds.

Réformes/Modifications de l'orthographe

Recommandations émises le Conseil supérieur de la langue française (Paris).

Un nombre modéré de rectifications orthographiques, auxquelles a été associée l'Académie française, ont été publiées au Journal officiel de la République française.

L'Académie française signale les nouvelles graphies dans son Dictionnaire, et les autres organes francophones compétents ont approuvé ces recommandations qui touchent relativement peu de mots.

L'emploi de la nouvelle orthographe n'est pas obligatoire, mais officiellement recommandé.

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

Les ouvrages de référence - dictionnaires, grammaires, manuels scolaires, correcteurs informatiques, etc. - sont mis à jour, parfois progressivement.

Le but des rectifications est d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses. afin de contribuer au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

Les autres langues connaissent aussi, périodiquement, de tels ajustements.

La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec
(2002-2004)

	France	Belgique	Suisse	Québec
<i>Autoévaluation du degré de connaissance des Rectifications</i>	10,25 % (Caen 1, Paris-IUFM, Caen 2)	60,61 % (enquête Bruxelles)	53,57 % (enquête Neuchâtel)	37,68 % (Univ. Laval, Sherbrooke)
<i>Pratique des graphies rectifiées</i>	<ul style="list-style-type: none"> – régularisation du pluriel des mots composés avec un -s en finale du 2^e élément, type <i>un abat-jour des abat-jours</i> : 49,53 % – accentuation, avec introduction de l'<i>accent grave</i> sur <i>e</i> prononcé ouvert devant une syllabe muette, type <i>je céd(e)rai</i> et <i>évèn(e)ment</i> : 40,26 % – francisation de mots d'emprunts, type <i>à capella</i>, avec introduction d'un accent grave sur l'élément <i>à (capella)</i> emprunté à l'italien, sur le modèle de la préposition française <i>à</i> : 18,93 % – suppression de l'<i>accent circonflexe</i> sur <i>i</i> : 3,30 % – régularisation d'anomalies, du type <i>ognon</i> : graphies traditionnelles 			
<i>Rectification et tolérance</i>	Traditionnalistes et tolérants	Rectificateurs et intolérants		Traditionnalistes et tolérants

La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

Le fort pourcentage de Belges déclarant connaître les Rectifications s'explique par deux facteurs :

- Les Rectifications sont enseignées et appliquées en Belgique aux trois niveaux de l'enseignement : fondamental, secondaire et supérieur.
- Elles sont appliquées dans plus de 12 périodiques, dans les concours d'orthographe et dans les correcticiels.
- Fait notoire : le magazine mensuel Le Lion envoyé aux consommateurs réguliers d'une société de grande distribution alimentaire, adopte la totalité des Rectifications.
- Un effort a été fait de la part du gouvernement, tant au niveau de l'enseignement que de l'édition.

La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

En France, deux dates-clés sont à retenir : 2007 et 2016.

Le 12 avril **2007**, les **Programmes de l'École Primaire, Cycle des Approfondissements**, publiés dans le Hors-Série n° 5 du Bulletin Officiel, font pour la première fois cette **remarque**, p. 119, en note de la rubrique « Orthographe » : « **On s'inscrira dans le cadre de l'orthographe rectifiée. Les Rectifications définies par l'Académie Française ont été publiées au Journal Officiel de la République française le 6 décembre 1990, édition des Documents Administratifs.** Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie Française depuis le 17^e siècle, dans les huit éditions précédentes de son dictionnaire. »

On a là une première reconnaissance des Rectifications et une incitation implicite à les enseigner.

Début 2016, cette **incitation implicite devient explicite**. Le ministère de l'Éducation nationale **décide l'application des Rectifications orthographiques dans les classes et les manuels scolaires. L'orthographe rectifiée sert dès lors de référence pour apprendre l'orthographe dans les collèges.**

La réception des Rectifications en France, en Belgique, en Suisse et au Québec

Au Québec, l'analyse des pratiques orthographiques entre 2002 et 2004 révèle que les nouvelles graphies sont acceptées dans les examens officiels, du primaire à l'université, mais qu'elles ne sont pas encore enseignées dans les écoles.

Ce retard s'explique par le choix de l'Office Québécois de la Langue Française de ne pas faire cavalier seul et de recommander l'application des Rectifications en même temps que la France.

À l'heure actuelle, les enseignants québécois sont tous informés de l'orthographe rectifiée pendant leur formation universitaire, mais demeurent libres de l'enseigner ou non à leurs élèves.

La réforme de 1990, quels changements ?

L'**accent circonflexe** sur le «i» et le «u» disparaît, hormis dans certaines formes verbales au passé ;

Dans les **noms composés** (avec trait d'union) du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du **pluriel** seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel ;

Les **numéraux composés** sont systématiquement reliés par des traits d'union ;

On emploie l'**accent grave** (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de céder, et dans les formes du type *puissè-je* ;

La réforme de 1990, quels changements ?

Les **verbes en -eler ou -eter** se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en -ment suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*);

Les **mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français** et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français;

La **soudure s'impose** dans un certain nombre de mots, en particulier : dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-* ; dans les mots composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-* ; dans les mots composés avec des éléments « savants » (*hydro-*, *socio-*, etc.) ; Dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère;

Le **tréma est déplacé sur la lettre u** prononcée dans les suites -güe- et -güi-, et est ajouté dans quelques mots;

Comme celui de *faire*, le **participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est invariable.**

10 nouvelles règles

- le trait d'union : un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (exemple : **portemonnaie** comme **portefeuille**) ;
- le pluriel des mots composés : les mots composés du type **pèse-lettre** suivront au pluriel la règle des mots simples (des **pèse-lettres**) ;
- l'accent circonflexe : il ne sera plus obligatoire sur les lettres **i** et **u**, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples : **qu'il fût**, **mûr**) ;
- le participe passé : il sera invariable dans le cas de **laisser** suivi d'un infinitif (exemple : **elle s'est laissé mourir**) ;
- les anomalies :
- mots empruntés : pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (exemple : un **impresario**, des **impresarios**) ;
- séries désaccordées : des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (exemple : **douçâtre**), ou à la cohérence d'une série précise (exemples : **boursouffler** comme **souffler**, **charriot** comme **charrette**).



Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
vingt et un	vingt-et-un
deux cents	deux-cents
trente et unième	trente-et-unième

- **Observation** On distingue désormais *soixante et un tiers* ($60 + 1/3$) de *soixante-et-un tiers* ($61/3$).
- Cette nouvelle règle supprime de nombreuses difficultés et évite des pratiques jusque-là largement aléatoires.

Exemples

arrachepied (d').
boutentrain.
brisetout.
chaussetrappe.
clochepied (à).
coupecoupe.
couvrepied.
crochepied.
croquemadame.
croquemitaine.
croquemonsieur.
croquemort.
croquenote.
faitout.
fourretout.
mangetout.
mêletout.

passerpartout.
passerpasser.
piquepique.
porteculé.
portecrayon.
portemine.
portemonnaie.
portevoix.
poucepied.
poussepousse.
risquetout.
tapecul.
tirebouchon.
tirebouchonner.
tirefond.
tournedos.
vanupied.

arcboutant.
autostop.
autostoppeur, euse.
bassecontre.
bassecontriste.
bassecour.
bassecourier.
basselisse.
basselissier.
bassetaille.
branlebas.
chauvesouris
chèvrepied.
cinéroman.
hautecontre.
hautelisse.
hautparleur.

jeanfoudre.
lieudit.
millefeuille.
millepatte.
millepertuis.
platebande.
potpourri.
prudhomme.
quotepart.
sagefemme.
saufconduit.
téléfilm.
terreplein.
vélopousse.
véloski.
vélotaxi.

2

Dans les noms composés (avec trait d'union) du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
un compte-gouttes, des compte-gouttes	un compte-goutte, des compte-gouttes
un après-midi, des après-midi	un après-midi, des après-midis

■ **Observations** Restent invariables les mots comme *prie-Dieu* (à cause de la majuscule) ou *trompe-la-mort* (à cause de l'article). On écrit *des garde-pêches* qu'il s'agisse d'hommes ou de choses.

■ Cette régularisation du pluriel aboutit à une règle simple et unique et supprime des incohérences (pourquoi, en ancienne orthographe, *un cure-dent* mais *un cure-ongles* ?).

3

On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*, et dans les formes du type *puissè-je*.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
événement	évènement
réglementaire	règlementaire
je céderai	je cèderai
ils régleraient	ils règleraient

■ **Observation** Devant une syllabe muette, on écrit donc toujours è, sauf dans les préfixes *dé-* et *pré-*, les é- initiaux ainsi que *médecin* et *médecine*.

■ La règle de base est généralisée : *évènement* ressemble désormais à *avènement* ; *règlementaire* s'écrit comme *règlement*.

4

L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*.

On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif et en cas d'ambiguïté.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
coût	cout
entraîner, nous entraînons	entraîner, nous entraînons
paraître, il paraît	paraître, il paraît

■ **Observation** Les mots où le circonflexe est conservé parce qu'il apporte une distinction de sens utile sont : les adjectifs masculins singuliers *dû*, *mûr* et *sûr*, *jeûne(s)* et les formes de *croitre* qui, sans accent, se confondraient avec celles de *croire* (*je croîs*, *tu croîs*, etc.).

■ Sur *i* et *u*, l'accent circonflexe ne joue aucun rôle phonétique ; il est l'une des principales causes d'erreurs et son emploi, aléatoire, ne peut être justifié par l'étymologie.



Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*).

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
j'amoncelle	j'amoncèle
amoncellement	amoncèlement
tu époussetteras	tu époussèteras

■ Avec cette nouvelle règle, il n'y a plus lieu de mémoriser de longues listes de verbes, dont la conjugaison variait parfois même d'un dictionnaire à l'autre.

6

Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
des matches	des matchs
des misses	des miss
revolver	révolver

■ Le pluriel régulier, déjà familier à la plupart des francophones, renforce l'intégration des mots empruntés ; l'ajout d'accent permet d'éviter des prononciations hésitantes.

7

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier :

- dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-* ;
- dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère ;
- dans les mots composés avec des éléments « savants ».

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
contre-appel, entre-temps	contrappel, entretemps
tic-tac, week-end	tictac, weekend
agro-alimentaire	agroalimentaire
porte-monnaie	portemonnaie

■ La soudure est étendue ; au-delà des cas cités dans cette règle, les auteurs de dictionnaires sont invités à privilégier la graphie soudée.

8

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle*, *folle*, *molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*).

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
corolle	corole
frisotter, frisottis	frisoter, frisotis

■ Là encore, il s'agit de supprimer des incohérences : *corole* s'écrit désormais comme *bestiole* ; *mangeoter* suit *neigeoter*.



Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
aiguë, ambiguë	aigüe, ambigüe
ambiguïté	ambigüité
arguer	argüer

■ **Observation** Les mots dans lesquels est ajouté un tréma sont : *argüer* (*j'argüe, nous argüons, etc.*), *gagüe*, *mangüe*, *rongüe*, *vergüe*.

■ Le déplacement du tréma évite des difficultés de lecture ; son ajout empêche des prononciations jugées fautives.



Comme celui de *faire*, le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est invariable.

ancienne orthographe

elle s'est laissée maigrir
je les ai laissés partir

nouvelle orthographe

elle s'est laissé maigrir
je les ai laissé partir

absout, absoute (participe, au lieu de *absous*, *absoute*).

appâts (au lieu de *appas*).

asseoir, rassoir, sursoir (au lieu de *asseoir*, etc.) (a).

bizut (au lieu de *bizuth*) (b).

bonhommie (au lieu de *bonhomie*).

boursoufflement (au lieu de *boursoufflement*).

boursouffler (au lieu de *boursouffler*).

boursouflure (au lieu de *boursouflure*).

cahutte (au lieu de *cahute*).

charriot (au lieu de *chariot*).

chaussetrappe (au lieu de *chausse-trape*).

combattif (au lieu de *combatif*).

combattivité (au lieu de *combattivité*).

cuisseau (au lieu de *cuissot*).

déciller (au lieu de *dessiller*) (c).

dissout, dissoute (au lieu de *dissous*, *dissoute*).

douçâtre (au lieu de *douceâtre*) (d).

embattre (au lieu de *embatre*).

exéma (au lieu de *eczéma*) et ses dérivés (e).

gilde (au lieu de *ghilde*, graphie d'origine étrangère).

homéo- (au lieu de *homoeo-*).

imbécilité (au lieu de *imbécillité*).

innommé (au lieu de *innomé*).

levreau (au lieu de *levraut*).

nénufar (au lieu de *nénuphar*).

ognon (au lieu de *oignon*).

pagaille (au lieu de *pagale*, *pagaye*) (g).

persiflage (au lieu de *persiflage*).

persiffler (au lieu de *persifler*).

persifleur (au lieu de *persifleur*).

ponch (boisson, au lieu de *punch*) (h).

prudhommal (avec soudure) (au lieu de *prud'homal*).

prudhommie (avec soudure) (au lieu de *prud'homie*).

relai (au lieu de *relais*) (i).

saccharine (au lieu de *saccharine*) et ses nombreux dérivés.

sconse (au lieu de *skunks*) (j).

sorgo (au lieu de *sorgho*, graphie d'origine étrangère).

sottie (au lieu de *sotie*).

tocade (au lieu de *toquade*).

ventail (au lieu de *vantail*) (k).

Remarques

On munit d'accent quelques mots où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé : *asséner*, *papèterie*, *québécois*, etc.

On écrit en *-iller* les mots anciennement en *-illier* où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas, à l'exception des noms d'arbres (comme *groseillier*) : *joailler*, *serpillère*, etc. |

Enfin, en cas de concurrence dans l'usage, on privilégie la forme la plus francisée (*leadeur* plutôt que *leader*), la graphie sans circonflexe (*allo* plutôt que *allô*), le pluriel régulier, etc. Cette recommandation concerne surtout les auteurs de dictionnaires et est particulièrement valable pour la création de mots.



— QUIZ

Quiz 1/10

Quelle est la nouvelle orthographe du mot suivant ?

Abîme

Abime

Quiz 2/10

Comment écrit-on 1250 selon la nouvelle orthographe ?

Mille deux cent cinquante

Mille-deux-cent-cinquante

Quiz 3/10

Selon la réforme de l'orthographe, faut-il écrire :

Des cure-dent

Des cure-dents

Des cures-dents

Quiz 4/10

Comment écrit-on ce mot selon la nouvelle orthographe ?

Portemanteau

Porte-manteau

Quiz 5/10

Quelle est la nouvelle orthographe du mot suivant ?

Aigüe

Aiguë

Quiz 6/10

Comment écrivez-vous le mot suivant selon la réforme de 1990 ?

Martèlement

Martellement

Quiz 7/10

Comment orthographiez-vous le mot suivant selon la réforme ?

Ognon

Oignon

Quiz 8/10

Comment orthographiez-vous le mot suivant selon la réforme ?

Appâts

Appas

Quiz 9/10

Comment écrivez-vous le verbe suivant selon la réforme ?

Asseoir

Assoir

Quiz 10/10

Comment écrivez-vous le verbe suivant selon la réforme ?

Persifler

Persiffler

Féminisation de la langue française

La féminisation de la langue française est plus une question de pratique que de transformation.

La féminisation repose sur un usage accru des appellations féminines et sur un certain nombre de principes tels que le recours aux **mots épïcènes** – identiques au masculin et au féminin –, **la formulation neutre** – un nom collectif plutôt qu'un nom de personne – ou encore **le doublement de mots** – tous et toutes – afin de ne pas marquer de préférence.

Le guide *Femme, j'écris ton nom...* (1999) en a fait la preuve et la reconnaissance de nombreux usages dans le rapport.

La féminisation des noms de métiers et de fonctions, adopté le **28 février 2019** par l'Académie française, constitue un tournant décisif.



Féminisation des noms de métiers

Au Moyen-Âge (et encore longtemps après) :

- Les noms désignant des activités professionnelles ou des statuts sociaux s'employaient, quand ils s'appliquaient à des femmes, au féminin.
- *aiguillère, autrice, chapelière, écrivaine, fromagière, ambassadrice, avocate, comtesse, reine, moinesse, prieure régente...*
- Les femmes étaient ainsi désignées soit parce qu'elles étaient l'épouse de celui qui exerçait le métier ou qu'elle disposait du statut en question, soit parce qu'elles exerçaient elles-mêmes ce métier ou disposaient elles-mêmes de ce statut. La reine pouvait être soit l'épouse du roi soit la personne à la tête d'un royaume.

À partir du XVIIème siècle et jusqu'au XIXème siècle :

- Masculinisation progressive de la langue
- Est imposée la règle selon laquelle, pour les accords, le masculin l'emporte sur le féminin (Vaugelas, 1634).
- Dénigrement des femmes qui s'adonnent à des activités que l'on considère de plus en plus comme ne leur convenant pas (Molière se moque des « précieuses ridicules » et des « femmes savantes »)
- Féminisation de ces activités contestée (poétesse, philosophe, rhétoricienne ou autrice disparaissent)



Féminisation des noms de métiers

Au XIXème siècle :

Les femmes sont de plus en plus cantonnées dans la sphère domestique, surtout dans les milieux bourgeois. Elles n'occupent plus de métiers nobles ni de hautes fonctions. L'habitude se prend d'appeler l'épouse du nom, mis au féminin, de la profession ou du statut du mari (féminin matrimonial): Le préfet, le colonel, le pharmacien, le sénateur, le ministre ont des épouses que l'on appelle la préfète, la colonelle, la pharmacienne, la sénatrice ou la ministre.

Quand une femme exerce une activité ou une profession qu'en principe seuls les hommes exercent, pour qu'elles ne soient pas confondues avec « la femme de », on la dénomme au masculin : le professeur, le médecin, l'écrivain, le peintre, l'auteur...

À partir de la deuxième moitié du XIXème siècle :

- revendication des femmes d'accéder aux études et aux professions jusqu'alors réservées aux hommes;
- revendication de pouvoir mettre au féminin les noms de leurs professions.

Féminisation des noms de métiers

Après 1900, l'évolution du statut de la femme s'amplifie :

- en 1929, la faculté de médecine accueille la première femme professeure ;
- en 1930, pour la première fois une femme est nommée juge ;
- en 1932, pour la première fois une femme est agrégée de droit public ...

L'Académie française semble épouser l'évolution : dans la huitième édition de son dictionnaire, en 1935, elle fait entrer *artisane, aviatrice, avocate, bûcheronne, factrice, pharmacienne, postière...*

Seconde partie du XXème siècle :

Évolution du statut des femmes et accès à toutes les professions s'accélère. Accès aux professions hiérarchiquement élevées, mais on dit alors Mme le président, Mme le préfet, Mme le docteur... On dit Mme la directrice à une femme qui dirige une école maternelle mais toujours Mme le directeur à une femme qui dirige un service dans un ministère.

Militante féministe Yvette Roudy, nommée ministre déléguée chargée des droits de la femme en 1981 : provoque une première crise entre le gouvernement et l'Académie française.



Débats en France sur la question de la féminisation de la langue

Années **1980** (1984-1986) : appel pour que l'on cesse d'utiliser le masculin pour évoquer les métiers, grades ou fonctions occupés par des femmes, pour que l'on dise désormais « Mme la Ministre » et non plus « Mme le Ministre », que l'on dise « Mme la Juge », ou encore que l'on écrive avec un « e » à la fin du mot « Mme la Députée ».

Aussitôt d'autres voix se sont élevées pour s'opposer à cette revendication au nom de la grammaire, de l'histoire de la langue, parfois de l'esthétique des mots.

Une commission ministérielle a été installée pour faire des propositions. Une circulaire du Premier ministre, qui recommandait des évolutions, a été publiée au Journal Officiel. L'Académie française a fait connaître sa vigoureuse réprobation. La presse a largement commenté et alimenté la querelle. La circulaire n'a jamais été appliquée mais la revendication a persisté.

Deux crises successives (**1997-2002, 2014-2019**) ont ainsi opposé le gouvernement et l'Académie française. Des commissions ont été chargées d'analyser le problème. Des rapports ont été rédigés. Une seconde circulaire en 2017 a été publiée par le gouvernement français qui défend une politique « éducative et culturelle » visant à lutter contre « les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle ». L'Académie a persisté dans son refus de ces innovations.

Il a fallu attendre le renouvellement des générations pour qu'un terme puisse être mis, en **2019**, à ce long conflit.



Féminisation des noms de métiers

28 février 2019 : l'Académie française se prononce en faveur d'une ouverture à la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de titres et de grades.

C'est la toute première fois que l'institution, créée en 1634, va aussi loin dans la reconnaissance du féminin des mots, renouant avec une pratique courante au Moyen Âge.

La plupart des métiers manuels sont déjà féminisés depuis longtemps mais peu/pas les noms de métiers (et de fonctions) placés au sommet de l'échelle sociale

https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf

Féminisation des noms de métiers

1. Le déterminant

Dans tous les cas, la féminisation implique **l'utilisation d'un déterminant féminin**, pour les désignations simples comme pour les désignations complexes : la, une, cette... : *la députée, une juge, cette agente de change, la fondée de pouvoir...*

2. Noms se terminant au masculin par une voyelle

Il s'agit de termes non suffixés, comme apprenti, architecte, gendarme, juge, ministre, vétérinaire, ou suffixés/composés (-é, -logue, -iste, etc.).

Féminisation des noms de métiers

2.a. Noms se terminant par -e

La forme féminine est identique à la forme masculine (forme épïcène) :

ex. : une architecte, une astronaute, une cadre, une capitaine, une commissaire, une diplomate, la garde (des Sceaux), une garde-malade, une gendarme, une géologue, une interne, une interprète, une juge, une manoeuvre, une ministre, une paysagiste, une peintre, une psychiatre, une vétérinaire...

Remarque : Certains noms ont été féminisés depuis longtemps à l'aide du suffixe -esse : hôtesse, mairesse, maitresse, poétesse...

Ce suffixe (-esse) est aujourd'hui senti comme désuet, voire dévalorisant, on a préféré ne plus y avoir recours. Seuls les emplois consacrés sont retenus (une hôtesse, une maitresse d'école) ; les emplois encore partiellement en usage sont toujours admis, à côté des formes épïcènes proposées ou déjà concurrentes dans l'usage : une maire ou mairesse, une maitre ou maitresse (d'hôtel, de conférences, etc.), une poète ou poétesse...

Féminisation des noms de métiers

2.b. Noms se terminant par -é et -i

Le féminin est formé par adjonction d'un -e à la finale :

ex. : *une attachée, une avouée, une chargée (de cours, d'études, de mission), une députée ; une apprentie...*

2.c. Noms se terminant par -a, -o et -u

Ces rares cas concernent des désignations très anciennes (boutefeufeu) ou des emplois métonymiques (tuba). La forme épiciène est retenue : une boutefeufeu, une tuba.

Les autres cas correspondent à des formes abrégées ou d'origine étrangère

Noms se terminant par une consonne

Avec les modifications grapho-phoniques qui obéissent aux lois morphologiques de la langue :

- **doublement de la dernière consonne** : ex. : *une chirurgienne, une colonelle, une doyenne, une électricienne, une industrielle, une informaticienne, une vigneronne...*
- **modification de la dernière consonne** : ex. : *une créative, une sportive, une syndique...*
- **ajout d'un accent sur la dernière voyelle** : ex. : *une bâtonnière, une conseillère (culturelle, d'État, municipale...), une greffière, une huissière, une menuisière, une officière, une pompière, une préfète, une sommelière...*

Remarque 1 : L'adjonction du -e est facultative pour les **termes issus des comparatifs latins** : *une junior(e), une major(e), une sénior(e)*.

Remarque 2 : La solution de l'épicène a été retenue pour les quelques rares cas dont la **féminisation est sentie comme difficile** : ex. : *une chef, une clerc, une conseil, une témoin*.

L'adjonction du -e est facultative pour les **mots dont le féminin est attesté** : ex. : *une camelot(e), une mannequin(e), une marin(e), une matelot(e), une médecin(e)*.

Noms se terminant par -euse

La forme féminine se termine par **-euse** lorsque le nom correspond à un verbe en **rapport sémantique direct** (démarcher/démarcheur) : ex. : *une annonceuse, une chercheuse, une démarcheuse, une entraîneuse, une programmeuse, une receveuse, une relieuse, une retoucheuse...*

Les quelques noms formés sur une base nominale sont féminisés de la même façon : ex. : *une avionneuse, une camionneuse, une chroniqueuse, une pisteuse...*

Cette règle s'applique aux noms suffixés à partir d'une base nominale empruntée à l'anglais : ex. : *une basketteuse, une footballeuse...*

Remarque : Les formes féminines anciennes en -esse de défendeur, demandeur et vendeur : *défenderesse, demanderesse, venderesse*, sont conservées dans la langue juridique.

Noms se terminant par -eure

Lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom ou que le verbe n'est pas en rapport sémantique direct – il s'agit, le plus souvent, de noms issus directement du latin – on a le choix entre l'emploi épïcène (solution adoptée par les Belges) et l'adjonction d'un -e à la finale (solution préconisée par les Québécois et les Suisses) :

ex. : *une assesseur(e), une censeur(e), une commandeur(e), une entrepreneur(e), une gouverneur(e), une ingénieur(e), une professeur(e), une proviseur(e) ...*

Remarque : Les noms issus de comparatifs latins ont un féminin régulier en -eure : *une prieure, une supérieure.*

Noms se terminant par - trice

La forme féminine se termine par **-trice** dans les conditions suivantes, non exclusives les unes des autres :

– il n'existe pas de verbe correspondant au nom (agriculteur, aviateur, instituteur, recteur...), ou bien le verbe est apparu postérieurement au nom (acteur/acter, auditeur/auditer).

– il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de -t- dans sa terminaison (calculer/calculateur ; conduire/ conducteur ; former/formateur)

– il existe un substantif corrélé au nom se terminant par -tion, -ture, ou -torat (quelle que soit la terminaison du verbe correspondant) (éditeur/édition ; lecteur/lecture ; tuteur/tutorat), ex. : *une agricultrice, une animatrice, une auditrice, une calculatrice, une compositrice, une conductrice, une conservatrice, une correctrice, une curatrice, une dégustatrice, une détectrice, une directrice, une éditrice, une formatrice, une inspectrice, une institutrice, une perceptrice, une programmatrice, une promotrice, une rectrice, une rédactrice, une sénatrice, une tutrice...*

3. Noms se terminant par - trice

Remarque 1 : Pour les termes auteur, docteur et pasteur, les formes morphologiquement régulières et attestées en -trice ou en -oresse (autrice, aut(h)oresse, doctrice, pastoresse) ne sont plus acceptées aujourd'hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix d'ajouter ou non un -e à la finale, comme pour assesseur, censeur, etc. : une auteur(e), une docteur(e), une pasteur(e). Il va de soi que les féminins en -esse encore en usage sont toujours admis : une doctoresse.

Remarque 2 : La règle s'applique aux noms empruntés à l'anglais, qu'ils soient francisés ou non : *reporter, reporter/reportrice ; supporter, supporteur/supportrice.*

Remarque 3 : L'usage contemporain a tendance à privilégier la forme épïcène pour certains termes dont la forme régulière en -trice est par ailleurs attestée, ex. : *une sculptrice, mais aussi une sculpteur(e).*

3. Noms se terminant par -teuse

La forme féminine se termine par **-teuse** lorsqu'**au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un -t- dans sa terminaison** et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélé se terminant par **-tion, -ture ou -torat** (acheter/acheteur) :

ex. : une acheteuse, une ajusteuse, une batteuse, une étiqueteuse, une transporteuse...

Abréviations et sigles

Les formes abrégées et les sigles sont épïcènes :

Ex.: *une extra, une O.S., une P.D.G*

5. Mots empruntés à une langue étrangère

Pour les mots empruntés à une langue étrangère dans l'intégralité de leur signe, sans adaptation morphologique, la forme féminine est identique au masculin :

ex. : *une clown, une gourou, une imprésario, une jockey, une judoka...*

Lorsqu'il existe des équivalents recommandés par les commissions ministérielles de terminologie, seuls ces équivalents sont féminisés ici :

ex. : *stylicien, stylicienne (pour designer)*

Remarque : La forme féminine étrangère est également admise dans le cas de langues dont le locuteur francophone sait que le féminin est en -a et lorsque ces formes, récentes pour la plupart, sont attestées telles quelles : *une pizzaiola, une torera.*

Cas particuliers

Lorsque le nom désigne de manière explicite la personne de sexe masculin, il est remplacé par son équivalent féminin :

un confrère/une consœur ; un garçon (boucher, d'étage...)/une fille (bouchère, d'étage...) ; un homme (d'entretien, -grenouille)/ une femme (d'entretien, -grenouille...).

Remarque : Cette règle s'efface bien évidemment devant l'usage consacré : l'équivalent féminin de garçon de café est serveuse.

De même pour les mots empruntés aux langues étrangères : l'équivalent féminin de *barman* est *barmaid*, celui de *rugbyman* est *joueuse de rugby* ou *rugbywoman*, celui de *steward* est *hôtesse*.

Accord dans les dénominations composées et complexes

Dans les dénominations composées et complexes, le principe de la féminisation est identique : les substantifs sont féminisés selon les règles énoncées ci-dessus, les adjectifs et les participes s'accordent au féminin :

une ajusteuse-outilleuse, une chef adjointe, une contrôleuse-vérificatrice, une déléguée territoriale, une directrice financière, une haute fonctionnaire, une première ministre, une présidente-directrice-générale, une receveuse principale, une trésorière-payeuse...

Proposition de masculinisation des termes féminins

Les masculinisations sont obtenues :

a) par dérivation régressive : biberonnière / biberonnier

b) par le recours à des équivalents non morphologiquement symétriques : femme (de) homme (de)

La / une	Le / un
Femme (de)	Homme (de)
Bonne	Domestique
Bonne d'enfants	Garde d'enfants
Chambrière	Valet de chambre
Dame de compagnie	Monsieur de compagnie
Jardinière d'enfants	Jardinier d'enfants
Sagefemme	Maïeuticien*
	Terme recommandé par l'Académie française, mais peu attesté, sagehomme est envisageable



— QUIZ

Quiz 1/10

Un maïeuticien est un chercheur en mathématiques ?

Vrai

Faux

Quiz 2/10

Conseillère cadre est le féminin de conseiller cadre

Vrai

Faux

Quiz 3/10

Diriez-vous infirmière en chef adjointe ?

Oui

Non

Quiz 4/10

Peut-on dire : une fille bouchère ?

Oui

Non

Quiz 5/10

Analyste-programmeuse est le féminin d'analyste-programmeur

Vrai

Faux

Quiz 6/10

Marin, est un nom de métier
épicène

Vrai

Faux

Quiz

Question bonus

Quelles inventions numériques ont été conçues par des femmes ?

La Wi-fi

Le 1er programme informatique

Un code informatique pour marcher sur la Lune

Le premier jeu vidéo d'aventure graphique

L'écriture inclusive

Sommes nous... prêtEs
prêt.e.s
prêt·e·s
prêt-e-s
prêt(e)s
prêt/e/s

pour l'écriture inclusive ?

L'écriture inclusive

L'écriture inclusive en matière de genre, parfois appelée épiciène ou écriture égalitaire, est une manière d'écrire qui se veut plus respectueuse du genre et plus particulièrement de la place du féminin (et donc des femmes) dans la communication.

Sans le savoir, vous l'utilisez déjà :

- écrire « Madame, Monsieur » au début d'un courrier, d'un e-mail,
- écrire « Je vous souhaite à tous et à toutes une agréable journée »
- une offre d'emploi qui s'adresse « à un candidat ou une candidate » ...

C'est de l'écriture inclusive !

Elle permet à tout le monde de se reconnaître, de se sentir concerné et impliqué et cela quel que soit son genre.

À retenir

Retenez que pour écrire de manière inclusive en matière de genre, il y a 4 principes de base en français :

a/ Féminiser les titres et fonctions : *Docteur/Docteure, Avocat/ Avocate*

b/ Utiliser la double forme : *Tous et toutes*

c/ Le point médian : *étudiant·e·s* plutôt que *étudiant(e)s*

d/ Le langage épïcène : *Membres, Titulaires, Bénéficiaires, Spécialistes, Scientifiques*

L'écriture inclusive

« Ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant d'assurer une égalité des représentations entre les hommes et les femmes »

Dans une **circulaire du 21 novembre 2017**, le gouvernement français défend une politique « éducative et culturelle » visant à lutter contre « les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle ».

Cela passe notamment par la féminisation de tous les titres, fonctions ou métiers :

« la directrice », « la ministre », « l'auteure »...

Entamée dès la fin des années 1990, cette évolution reflète celle de la société actuelle, tout en renouant paradoxalement avec des conventions remontant au Moyen Âge.

Mots épicènes et double flexion

Ce document officiel rappelle une particularité de la langue française qui est au cœur du débat

Par convention, « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes ».

Autrement dit, les enseignantes sont des enseignants comme les autres lorsqu'on désigne l'ensemble de la profession.

Certains historiens et linguistes soulignent cependant que cette convention de **masculin générique** ne s'est imposée qu'à partir du XVIIe siècle et serait le reflet d'une vision souvent misogyne du monde.

Cependant, pour beaucoup on ne doit pas mélanger le genre grammatical, le genre comme construction sociale et le sexe physiologique. Ils rappellent aussi qu'il existe déjà des manières de contourner les marques de genre lorsqu'on le juge nécessaire. Le gouvernement français conseille par exemple aux administrations d'effacer toute marque apparente d'une préférence dans leurs avis de recrutement en écrivant systématiquement « le candidat ou la candidate » : c'est ce qu'on appelle la « double flexion ».

L'utilisation de termes dits « épicènes », dont la forme ne varie pas selon le genre (diplomates, collègues etc.), est une solution encouragée notamment par l'Office québécois de la langue française ou le canton de Neuchâtel.

Formes neutres ou épicènes

La formulation des textes officiels respectant l'égalité des sexes doit être réalisée en priorité par la reformulation du texte ou par l'emploi de formes neutres ou épicènes :

L'être humain ou la personne (plutôt que « l'homme »)

Chaque (plutôt que « tout » ou « tous »)

Quiconque (plutôt que « celui qui »)

Les personnes de nationalité suisse (plutôt que « les Suisses »)

L'équipe d'organisation (plutôt que « les organisateurs »)

La direction ou les membres de la direction (plutôt que « le directeur » ou « les directeurs »)

La main d'œuvre (plutôt que « les ouvriers »)

Le personnel soignant (plutôt que « les infirmières »)

Formes neutres ou épicènes

Le corps enseignant (plutôt que « les professeurs »)

Le corps électoral (plutôt que « les électeurs »)

Les membres du personnel (plutôt que « les employés »)

Les juristes travaillent en partie à domicile (plutôt que « le juriste travaille... »)

Les fonctionnaires (plutôt que « les employés de l'administration »)

Les responsables ou les cadres (plutôt que « les chefs »)

Les bénéficiaires d'une bourse (plutôt que « les boursiers »)

Les médecins (plutôt que « les docteurs »)

Les partenaires externes (plutôt que « les partenaires extérieurs »)

Reformulations

- L'Université perçoit une taxe (plutôt que « les étudiants acquittent une taxe »)
- L'accès est libre (plutôt que « les utilisateurs ont librement accès »)
- Qui ont leur domicile dans le canton (plutôt que « domiciliés dans le canton »)
- Qui ont atteint l'âge de (plutôt que « qui sont âgés de »)
- Recherche responsable de (plutôt que « recherche un responsable de »)
- Date de naissance : ... (plutôt que « né le ... »)

Titres d'appel

Dans les documents personnalisés, les femmes sont appelées « Madame », les hommes « Monsieur »

Renoncer au titre d'appel « Mademoiselle »

Titres et fonctions

Les titres, fonctions et professions sont indiqués au féminin ou au masculin, selon le sexe du destinataire

Employer le déterminant correspondant au genre de la personne concernée et le substantif adéquat, féminisé ou masculinisé

chef, *chefe*

conseiller, *conseillère*

demandeur, *demandeuse*

ingénieur, *ingénieure*

travailleur, *travailleuse*

agent, *agente*

Double désignation

S'il n'est pas possible de reformuler le texte, qu'il n'existe pas de forme neutre ou épïcène ou qu'il soit indiqué de mentionner expressément les femmes et les hommes comme des sujets actifs, la forme féminine et la forme masculine sont utilisées conjointement. En cas de double désignation, on recommande de mentionner le féminin avant le masculin. Dans la plupart des cas, cela permet de faire l'accord et la reprise au masculin, conformément à l'usage.

La ou le juge est nommé sans délai. Il est chargé de...

De la ou du destinataire

La travailleuse ou le travailleur est récompensé

La médecin cantonale ou le médecin cantonal est compétent pour...

L'assemblée élit sa présidente ou son président

Elles et ils ont été informés

Les collaboratrices et (les) collaborateurs sont libérés. Ils reçoivent une indemnité...

Les infirmières et (les) infirmiers

Toute citoyenne ou tout citoyen

Accord avec l'adjectif le plus proche

Aux yeux des tenants de l'écriture inclusive, l'usage de mots épiciènes ne règle pas la question de l'accord des adjectifs. Doit-on écrire « des diplomates nommés » ou « nommées » ?

Des chercheurs ont souligné que Racine, comme beaucoup de ses contemporains, accordait l'adjectif au substantif le plus proche (« ces trois jours et ces trois nuits entières », *Athalie*, 1691) : c'est la règle dite de « l'accord de proximité ».

Autre proposition : « l'accord par le nombre » permet de rétablir une certaine équité lorsque trois femmes et un seul homme sont désignés comme « compétents » au lieu de « compétentes ». Mais son application est malaisée : on ne sait pas toujours, lorsqu'on parle d'un groupe, s'il est constitué en majorité d'hommes ou de femmes.

Formes contractées

L'utilisation des tirets est admise, pour les mots dont les variantes féminine et masculine ne diffèrent que très légèrement. **Utiliser le tiret et non la barre oblique ou les parenthèses.**

Au maximum trois lettres après le premier tiret au singulier et quatre au pluriel.

un-e étudiant-e, ingénieur-e, apprenti-e, adjoint-e, sénior-e

*les étudiant-es admis-es **ou** les étudiant-e-s admis-e-s*

professionnel-le, technicien-ne

écolier-ère, époux-se, administratif-ive, maître-sse

Pronom neutre

L'invention de pronoms indéterminés (*iel* pour combiner *il* et *elle*) ou **l'utilisation du point médian** pour marquer la diversité d'une catégorie (« les artisan·e·s et les commerçant·e·s ») sont des outils censés assurer la visibilité des femmes. Ils sont parfois adoptés dans les milieux universitaires et par quelques entreprises qui font figure d'exception.

Beaucoup y voient une perte culturelle majeure, et certains enseignants et enseignantes sont soucieux de l'impact de ces règles complexes sur l'apprentissage de l'écriture par les plus jeunes.

Pour l'Académie française, toute réforme radicale des règles de l'écriture néglige « l'équilibre subtil » issu d'une évolution constante de la pratique et des règles du français.

Ces débats dépassent de loin le cadre de la francophonie. Souvent associés aux mouvements féministes nord-américains (alors que la syntaxe de l'anglais est moins fortement marquée par les effets du genre), ils ont aussi émergé dans des pays tels que l'Espagne ou l'Allemagne, dont la langue possède pourtant un genre neutre. Alors que les Allemands utilisent parfois l'astérisque pour inclure aussi les personnes dites « non-binaires » (« Kolleg*innen » pour « collègues »), la confédération helvète en a banni l'usage. Il faut dire que des pays tels que la Suisse et des institutions telles que les Nations Unies rencontrent des contraintes propres aux pays et aux organisations multilingues, qui ne peuvent adopter de nouvelles pratiques en français sans affecter leurs autres langues officielles.



QUIZ

Quiz 1/10

Privilégiez les mots épicènes

La directrice ou le directeur

La direction

Quiz 2/10

Privilégiez les noms épicènes

Les personnes qualifiées

Les personnes aptes

Quiz 3/10

Privilégiez les noms épicènes

La rédactrice ou le rédacteur

La personne qui rédige

Quiz 4/10

Privilégiez les noms épicènes

Les employées et les employés

Le personnel

Quiz 5/10

Privilégiez les noms épicènes

Les étudiantes et les étudiants
souhaitant s'inscrire à

Quiconque souhaite s'inscrire à

Quiz 6/10

Remplacez « auteur » au féminin

Auteure

Autrice

Quiz 7/10

Privilégiez les noms épicènes

Les clientes et les clients

La clientèle

Quiz 8/10

Privilégiez les noms épicènes

Les Droits de l'Homme

Les droits humains

Quiz 9/10

Privilégiez les noms épicènes

De nombreux, nombreuses

Un grand nombre de

Quiz 10/10

Privilégiez les noms épicènes

Cherche un comptable

Cherche un·e comptable (h/f/x)

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES



Suggestions d'activités pédagogiques

- Activité 1 : La nouvelle orthographe

Demandez aux apprenants ce qu'ils connaissent de la nouvelle orthographe. Présentez quelques informations sur les rectifications de l'orthographe.

Demandez aux apprenants de proposer d'autres changements !

Ce serait une bonne façon de voir si les apprenants comprennent bien pourquoi certaines lettres et certains accents sont nécessaires en français.

Suggestions d'activités pédagogiques

- Activité 2 : Mettre au féminin

Les apprenants doivent construire 6 phrases à partir d'éléments obligatoires.

Le sujet de la phrase (genre et nombre) ainsi que le nom de profession seront imposés pour que la difficulté ne puisse être évitée, notamment avec certains métiers tels que: *ingénieur-e* ; *médecin* ; *footballeur-euse*; *professeur-e*.

Activité de réflexion déductive, puisqu'il s'agit de partir de la loi, précédemment identifiée et énoncée, pour l'appliquer au particulier.

Suggestions d'activités pédagogiques

- Activité 3 : Féminisation des noms de métiers

À partir de paires de noms de métiers au masculin et au féminin, amener :

- les apprenants à associer la règle de formation du féminin aux exemples donnés
- à compléter, en groupe, et sous la supervision du professeur, les règles moins automatiques, comme, par exemple, celle de la féminisation des noms de professions en - eur.

Faire appel à la réflexion par induction, en partant du particulier vers le général.

Suggestions d'activités pédagogiques

- Activités 4 : Trouver la forme masculine

Adopter la «forme-étalon» qui consiste à appréhender la flexion nominale et adjectivale à partir du féminin.

L'objectif n'est plus de comprendre la formation du féminin par le biais du masculin, mais d'arriver à la forme masculine en passant par le féminin.

Cette réflexion inversée permet de:

- déconstruire les stéréotypes liés à une forme de précellence du masculin ;
- comprendre les mécanismes de construction de la flexion dans son ensemble.

Suggestions d'activités pédagogiques

- Activités 5 : Les homonymes

Visionnez la vidéo suivante : <https://youtu.be/g-CwJZZZkKg?feature=shared>

Identifiez les différents homonymes.

Expliquer pourquoi les règles du féminin et du pluriel ne s'appliquent pas ici.

Identifiez comment est qualifié l'orthographe.

Donnez votre opinion personnelle.

Réflexion sur la langue, les règles et ses exceptions.

Suggestions d'activités pédagogiques

À vous !

Rectification orthographique

Féminisation de professions
/fonctions

Écriture Inclusive

Merci beaucoup !

Isabelle.marques@uab.pt

Bibliographie

- Académie française (2017), [La féminisation des noms de métiers et de fonctions](#)
- (1999) [Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions](#)
- [Liste de termes épiciènes ou neutres](#), Banque de dépannage linguistique Québec
- Conseil Supérieur de la langue française (2006), Miniguide de la nouvelle orthographe.
- Département de l'emploi et de la cohésion sociale (2015), [Petit guide d'écriture inclusive](#).
- Diversité fédérale de Belgique (2022), Petit guide pour une écriture respectueuse du genre.
- Gamba-Kresk, T et Heuschmidt, N. (2024). Le langage inclusif en classe de FLE, diversité ou complexité ? : Proposition de remédiation didactique non-sexiste. *Action Didactique*, 6 (1), pp. 79-304. <https://hal.science/hal-04817314v1/document> Consulté le 29 janvier 2025.
- Journal Officiel, 21 novembre 2017, n° 271.
- Karakostas, L. (2021). « Enseigner le langage inclusif en classe de Français Langue Étrangère ? ». *Éducation et sociétés plurilingues* 51, pp. 89-91. URL : <http://journals.openedition.org/esp/7827> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/esp.7827>. Consulté le 20 janvier 2025.
- Monneret et Poli (2020), Grammaire du français, terminologie grammaticale.
- Nédelec, C. (2024). Qu'en pense l'Académie ? L'écriture égalitaire, Université d'Artois, Mar 2024, Arras, France.
- <https://www.orthographe-recommandee.info/>